



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 1^{er} février 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-02-01_2639

Convention d'objectifs 2022-2024
avec l'incubateur Efrei Entrepreneurs

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} février à 13h10 les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 janvier 2022 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
4ème vice-président	Siège vacant	-		-
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme BEN CHEIKH Imène	Visio		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Visio		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Visio		P
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	Absente		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	Absente		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Présent		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Visio		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	Visio		P
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Visio		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Absent		-
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Absent		-
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Visio		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Absent		-
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	Visio		P
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			24
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2634 à 2641	18	0	18

Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre constitue le deuxième pôle économique de la MGP après Paris. Il est un territoire à forts enjeux métropolitains, bénéficiant d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation).

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des principaux moteurs du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire. Elles apportent également des réponses aux enjeux économiques et sociétaux actuels, notamment en matière de santé et d'autonomie, de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population.

Le territoire compte de nombreux acteurs moteurs en matière d'innovation : organismes de recherche, universités, école, pôles de compétitivité, clusters, entreprises, tiers lieux... Cette émulation concerne en particulier les 4 domaines d'action stratégiques identifiés : santé bien-être autonomie, ville durable, numérique / industries connexes et agroalimentaire.

Ces acteurs participent au développement économique territorial, à l'emploi et l'insertion, et contribuent également, à travers de nombreuses initiatives, actions de sensibilisation, présentations de leurs compétences, à la découverte de nouveaux métiers, à l'ouverture de perspectives professionnelles, au développement de la culture scientifique au sein de la population et en particulier des jeunes.

Avec le soutien qu'il apporte à ces réseaux, clusters, pôle de compétitivité, tiers lieux d'accueil et d'accompagnement des entreprises innovantes, l'EPT participe sur son territoire aux dynamiques de filières d'activités porteuses d'innovation et d'attractivité, facilite le montage de projets innovants, la mise en œuvre d'expérimentations, le développement d'activités économiques à valeur ajoutée, la mise en œuvre d'actions de formation et la création d'emplois. Il contribue au développement d'un écosystème propice aux synergies et projets collaboratifs porteurs de valeur ajoutée et de réponses aux enjeux sociétaux indiqués plus haut.

Ces soutiens, inscrits dans la durée, sont formalisés et contractualisés par des conventions d'objectifs.

Partageant des objectifs communs, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'incubateur Efrei Entrepreneurs, rattaché à l'école d'ingénieurs Efrei Paris, signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations préalablement engagés.

L'action de l'incubateur porte en particulier sur l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises innovantes dans le numérique.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 autorisant le mandatement par anticipation des avances de subvention aux associations pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Vu les missions de l'incubateur Efrei Entrepreneurs ;

Considérant les objectifs de l'incubateur en matière de création d'entreprises et d'emploi, ainsi que sa participation à l'animation de l'écosystème numérique sur le territoire ;

Considérant que ce partenariat s'inscrit dans la feuille de route de l'EPT en matière de développement économique et d'emploi ;

Entendu le rapport et sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la convention d'objectifs entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'incubateur Efrei Entrepreneurs.
2. Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Décide l'attribution d'une subvention annuelle de 10 000 € pour une période de 3 ans à compter de 2022.
4. Précise que les crédits mis en œuvre seront obligatoirement inscrits au budget primitif 2022.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 18

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 février 2022 ayant été publiée le 04 février 2022



A Vitry-sur-Seine, le 4 février 2022
Le Président

Michel LEPRETRE